

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 3 février 2022  
Convocation du : 28 janvier 2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le trois février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Philippe CATTOIRE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Véronique NAEYE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Pierre VANNESTE

DE22.002

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**PROJET VACCINATION**  
CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ARMENTIERES

*Autorisation - Approbation*

380

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de promotion de la santé et du projet de sensibilisation à la vaccination pluriannuel, la Ville a répondu à l'appel à projet « Vaccination ». L'objectif attendu est de sensibiliser les différents publics sur l'importance de la vaccination et la réglementation de celle-ci.

Dans ce cadre, la Ville s'est associée au Centre Hospitalier d'Armentières dans la mise en œuvre du programme d'actions qui est financé par l'Agence Régionale de Santé.

La convention jointe à la présente délibération définit cette mise en œuvre partenariale ainsi que les modalités de financement.

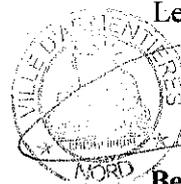
Cette convention stipule que la Ville s'engage à reverser au Centre Hospitalier d'Armentières, la subvention du budget prévisionnel allouée par l'Agence Régionale de Santé d'un montant de 5 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Hospitalier d'Armentières et à mettre en œuvre les modalités de reversement de la subvention.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESEBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille